

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.4 Adoption règlement d'emprunt travaux aqueduc secteur Hervey-Jonction
- 1.5 Suivi recommandations comité ressources humaines

2 Trésorerie

- 2.1 Engagement de crédit - Licence usagers

3 Sécurité publique

- 3.1 Dépôt rapport annuel suivi du schéma de couverture de risques en incendie

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Délégation signature - Entente intermunicipale
- 4.2 Confirmation de la réalisation des travaux : PAARRM 2016-2017
- 4.3 Ajout clause contrat achat terrain équipements aqueduc Hervey-Jonction

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

7 Autres sujets

- 7.1 Représentant à la MRC de Mékinac lors d'absence du maire et du maire suppléant
- 7.2 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.3 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 13^e jour du mois de février deux mille dix-sept (13 février 2017), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Nicolas Hamelin, maire suppléant
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire, madame Julie Ricard, conseillère et monsieur Sylvain Robert, conseiller sont absents lors de cette séance.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que les avis de convocation ont été faites, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Nicolas Hamelin, maire suppléant. Madame Valérie Cloutier, directrice générale, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017-02-079

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 février 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19h32

Fin: 19h32

Aucune question

1.4 Adoption règlement d'emprunt travaux aqueduc secteur Hervey-Jonction

2017-02-080

CONSIDÉRANT les informations reçues relatives aux règles régissant la répartition des coûts en immobilisation plus particulièrement l'application de l'article 574 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités devront avoir conclu l'entente intermunicipale avant l'envoi du règlement d'emprunt pour approbation au ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que les municipalités de Lac-aux-Sables et de Sainte-Thècle mandatent la firme Trembly, Bois, Mignault, Lemay pour les accompagner dans la rédaction juridique de l'entente intermunicipale concernant les travaux et la gestion du réseau d'aqueduc reliant Sainte-Thècle et le secteur urbain d'Hervey-Jonction. Le règlement d'emprunt sera adopté à une séance subséquente lorsque cette entente sera conclue.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Suivi recommandations comité ressources humaines

2017-02-081

CONSIDÉRANT l'étude des besoins de la municipalité de Lac-aux-Sables reliés au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT la présentation des besoins de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban reliés à ce type de fonctions;

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement est un poste inclus dans la convention collective de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables partage plusieurs de ses services par entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les conditions relatives aux employés concernés par les ententes intermunicipales sont intégrées par lettre d'entente à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal poursuivre les démarches entreprises et accepte la demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban de pouvoir partager une ressource qui occupera la fonction d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement au sein des deux municipalités. Les modalités de partage de temps et de coûts seront confirmées par la signature d'une entente intermunicipale et les modalités relatives aux conditions de l'employé seront les mêmes que celles inscrites dans la lettre d'entente # 7 et seront intégrées dans la lettre d'entente # 9 à signer par les parties.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Engagement de crédit - Licence usagers

2017-02-082

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Administration générale:

DESCRIPTION	MONTANT
Licence d'utilisateur supplémentaire IdSide	475 \$/ usager

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Dépôt rapport annuel suivi du schéma de couverture de risques en incendie

2017-02-083

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en incendie en vigueur sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que le directeur incendie a complété le rapport annuel de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en incendie qui fait état du suivi de ce schéma;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil accepte le rapport de suivi du schéma de couverture de risques en incendie en vigueur sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables. Le rapport annuel 2016 sera transmis à la MRC de Mékinac qui le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Délégation signature - Entente intermunicipale

2017-02-084

CONSIDÉRANT la création du poste de coordonnateur des systèmes de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT la description du poste et ses exigences;

CONSIDÉRANT que le syndicat a accepté la création de ce poste et ses modalités;

CONSIDÉRANT que le temps de travail du poste de coordonnateur des systèmes de traitement des eaux sera partagé entre les municipalités de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban à raison de 60 % du temps à Lac-aux-Sables et 40 % du temps à Notre-Dame-de-Montauban;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à négocier et signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban concernant le poste de coordonnateur des systèmes de traitement des eaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Confirmation de la réalisation des travaux : PAARRM 2016-2017

2017-02-085

CONSIDÉRANT la confirmation d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux d'amélioration sur les chemins du réseau routier local en 2016, plus particulièrement pour des travaux d'amélioration de voirie soit travaux de gravelage sur le 3e rang, creusage de fossés chemin du lac-du-Missionnaire, travaux de rechargement et de creusage de fossés chemin Tawachiche.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu :

- que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins ci-haut nommés pour un montant subventionné de 15 000 \$ et de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Ajout clause contrat achat terrain équipements aqueduc Hervey-Jonction

2017-02-086

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec les propriétaires du 71-73, chemin Saint-Charles et leurs représentants et la proposition écrite datée du 4 février 2017;

CONSIDÉRANT l'offre du vendeur de la propriété de voir à retirer le bâtiment à ses frais;

CONSIDÉRANT qu'avant d'effectuer les travaux relatifs au réseau d'aqueduc du secteur Hervey-Jonction, le bâtiment situé sur la propriété devrait être retiré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal autorise l'ajout d'une clause au contrat d'achat d'une partie de la propriété du 71-73, chemin St-Charles afin d'indiquer que le vendeur s'engage à disposer à ses frais du bâtiment avant le 1er juin 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7 AUTRES SUJETS

7.1 Représentant à la MRC de Mékinac lors d'absence du maire et du maire suppléant

2017-02-087

CONSIDÉRANT que le maire et le maire suppléant seront absents pour la séance de la MRC de Mékinac du 15 février 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil nomme monsieur Yvon Bourassa à titre de représentant du conseil municipal de Lac-aux-Sables aux séances de la MRC de Mékinac dans le cas où le maire et le maire suppléant ne peuvent pas assister à la séance.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19h48

Fin: 19h48

Aucune question

7.3 Levée de l'assemblée

2017-02-088

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la séance soit levée à 19h48.

M. Nicolas Hamelin
Maire suppléant

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce _____ février 2017.